



Décision Municipale N° 19 - 005

**Portant fixation des tarifs d'occupation commerciale
du domaine public au titre de l'année 2019 (à compter du 1er février)
prise sur le fondement des dispositions
de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Le Maire de la Ville d'AJACCIO,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU, la délibération n°2015/04 du conseil municipal en date du 8 février 2015 portant élection du Maire de la commune d'Ajaccio ;

VU, la délibération n°2015/07 du conseil municipal en date du 8 février 2015 portant délégation au Maire d'une partie des attributions du conseil municipal dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU, la délibération n°2016/343 du conseil municipal en date du 19 décembre 2016 portant dispositions tarifaires relatives à l'occupation commerciale du domaine public, et notamment son article 3 relatif aux modalités de revalorisation annuelle ;

CONSIDERANT l'indice du coût des loyers commerciaux (110), pour le 2^{ème} trimestre de l'année 2017, publié le 19/09/2017 par l'INSEE ;

CONSIDERANT l'indice du coût des loyers commerciaux (112,59), pour le 2^{ème} trimestre de l'année 2018, publié le 19/09/2018 par l'INSEE ;

CONSIDERANT la progression de 2,35% de l'indice du coût des loyers commerciaux entre le 2^{ème} trimestre de l'année 2017 et le 2^{ème} trimestre de l'année 2018 (trimestre de référence) ;

CONSIDERANT que l'article 3.1 de la délibération n°2016/344 autorise l'autorité municipale à majorer cette progression de l'indice du coût des loyers commerciaux d'un maximum de 3% supplémentaire ;

CONSIDERANT que la revalorisation moyenne des tarifs d'occupation du domaine public résultant de la présente décision s'élève à 2,8% ;

-DECIDE-

Article 1^{er}

Les tarifs d'occupation commerciale du domaine public sont fixés conformément au tableau annexé à la présente décision.

Article 2

Les dispositions de la présente décision sont applicables à compter du 1er février 2019.

Article 3 :

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la commune et affichée en Mairie.

Fait à AJACCIO, le : 25 JAN. 2019

Le Maire
Laurent MARCANGELI

Le Directeur Général des Services

Pierre - Paul ROSSINI

**ANNEXE à la décision municipale fixation des tarifs d'occupation commerciale
du domaine public au titre de l'année 2019 (à compter du 1er février)**

Désignation des ouvrages et objets	Mode de calcul	Tarif 2019 (à compter du 1er février)					
		Zone 1	evol / à 2018	Zone 2	evol / à 2018	Zone 3	evol / à 2018
SECTION I - TERRASSES							
Terrasse libre (tous les matériels sont rangés ou rétractés à chaque fermeture quotidienne)							
sur trottoir	m²/mois	4,00 €	5,3%	2,80 €	3,7%	2,00 €	5,3%
voies piétonnes et places	m²/mois	4,40 €	4,8%	3,10 €	3,3%	2,20 €	4,8%
Terrasse équipée (matériel n'est pas remis à chaque fermeture quotidienne)							
sur trottoir	m²/mois	5,60 €	3,7%	4,50 €	4,7%	3,40 €	4,6%
voies piétonnes et places	m²/mois	6,20 €	5,1%	5,00 €	4,2%	3,70 €	2,8%
Terrasse close (est une terrasse équipée d'un dispositif solide et rigide de protections horizontale et latérale et en façade (type véranda))							
sur trottoir	m²/mois	11,30 €	4,6%	9,00 €	4,7%	6,80 €	4,6%
voies piétonnes et places	m²/mois	12,40 €	5,1%	10,00 €	5,3%	7,40 €	4,2%
Estrades et plançons de sol pour terrasse							
compensant une forte déclivité ou une mauvaise qualité du revêtement de sol	m²/mois	3,90 €	2,6%	2,80 €	3,7%	1,90 €	0,0%
à l'intérieur de terrasse close	m²/mois	4,20 €	2,4%	3,00 €	0,0%	2,10 €	0,0%
sur place de stationnement	m²/mois	18,70 €	2,2%	13,10 €	0,0%	9,20 €	2,2%
SECTION II - COEFFICIENTS DE MAJORATION - TERRASSES							
Coefficient de majoration de déport (s'applique si au moins l'une des terrasses de l'établissement faire apparaître un déport par rapport à la largeur de la façade commerciale de l'établissement)	% supp. appliqué à l'ensemble des tarifs terrasses + équipements	15%	0,0%	15%	0,0%	15%	0,0%
Coefficient de majoration de largeur (s'applique si la somme de largeur des terrasses excède la moitié de la moyenne des largeurs utiles constatées aux deux extrémités du droit de la façade commerciale de l'établissement)	% supp. appliqué à l'ensemble des tarifs terrasses + équipements	15%	0,0%	15%	0,0%	15%	0,0%
Coefficient de majoration de surface (s'applique si le rapport surface extérieure / surface intérieure est supérieur à 1,5)	% supp. appliqué à l'ensemble des tarifs terrasses + équipements	10%	0,0%	10%	0,0%	10%	0,0%
Coefficient activité saisonnière (s'applique si l'établissement est en activité moins de 9 mois par an)	% supp. appliqué à l'ensemble des tarifs terrasses + équipements	20%	0,0%	20%	0,0%	20%	0,0%
SECTION III- ELEMENTS DE PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC							
Eléments en saillie							
Store banne et autre matériel rétractable	m²/mois	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Marquise, store banne et autre matériel non rétractable	m²/mois	0,20 €	0,0%	0,15 €	0,0%	0,10 €	0,0%
Semi-protection (latérale ou frontale) sans armature fixée au sol	m²/mois	0,40 €	0,0%	0,30 €	0,0%	0,20 €	0,0%
Semi-protection (latérale ou frontale) avec armatures fixées	m²/mois	5,40 €	3,8%	3,90 €	5,4%	2,70 €	3,8%
Protection (latérale et frontale) sans armature fixée au sol	m²/mois	0,60 €	0,0%	0,45 €	0,0%	0,30 €	0,0%
Protection (latérale et frontale) avec armature fixée au sol	m²/mois	6,50 €	4,8%	4,60 €	4,5%	3,20 €	3,2%
Autres éléments							
Parasols ou tout autre matériel de protection mobile	unité/mois	77,00 €	1,3%	55,00 €	1,9%	40,00 €	2,6%
Store banne simple ou double pentes sur pieds fixes ou tout matériel équivalent	unité/mois	128,00 €	4,9%	90,00 €	4,7%	65,00 €	4,8%
Pare-vent/ module bas de séparation non amovibles	mL/mois	3,70 €	2,8%	2,70 €	3,8%	1,90 €	5,6%
Pare-vent/ module bas de séparation amovibles	mL/mois	1,00 €	0,0%	0,70 €	0,0%	0,50 €	0,0%

Désignation des ouvrages et objets	Mode de calcul	Tarif 2019 (à compter du 1er février)					
		Zone 1	evol / à 2018	Zone 2	evol / à 2018	Zone 3	evol / à 2018
SECTION IV - ETALAGES, EVENTAIRES, DISTRIBUTEUR, COMMERCES ANNEXES							
Étalages et éventaires, vitrines							
sur trottoir	mL/mois	5,50 €	1,9%	5,60 €	3,7%	5,50 €	1,9%
voies piétonnes et places et autres (estrade saisonnière, etc.,...)	mL/mois	6,10 €	1,7%	6,10 €	1,7%	6,10 €	1,7%
vitre fixe (tout élément non mobile et remis à chaque fermeture quotidienne du commerce)	mL/mois	27,30 €	5,0%	27,30 €	5,0%	27,30 €	5,0%
Portants, portes cartes-postales, porte cadeaux souvenirs et autres éléments hors étalages, éventaires et vitrines							
sur trottoir	unité/mois	10,80 €	0,9%	10,80 €	0,9%	10,80 €	0,9%
voies piétonnes et places et autres (estrade saisonnière, etc.)	unité/mois	11,80 €	0,9%	11,80 €	0,9%	11,80 €	0,9%
Distributeurs (bonbons, vitrines réfrigérés, rôtissoire, ou tout autre matériel ne nécessitant pas la présence d'un personnel de l'établissement pour fonctionner)							
sur trottoir	m²/mois	32,50 €	4,8%	23,00 €	4,5%	15,50 €	3,3%
voies piétonnes et places et autres (estrade saisonnière, etc.,...)	m²/mois	35,50 €	4,4%	25,00 €	4,2%	17,00 €	3,0%
Commerce extérieur annexe (comptoir extérieur, glace, crêpes, gauffres, ou tout autre élément nécessitant la présence d'un personnel de l'établissement pour fonctionner)							
sur trottoir	m²/mois	64,00 €	4,9%	45,00 €	4,7%	31,00 €	3,3%
voies piétonnes et places et autres (estrade saisonnière, etc.,...)	m²/mois	70,00 €	4,5%	50,00 €	4,2%	34,00 €	3,0%
Estrades et plançons de sol pour commerce (autre que terrasse)							
compensant une forte déclivité ou une mauvaise qualité du revêtement de sol	m²/mois	3,90 €	2,6%	2,80 €	3,7%	1,90 €	0,0%
sur place de stationnement	m²/mois	19,20 €	4,9%	13,50 €	3,1%	9,20 €	2,2%
SECTION V - COEFFICIENTS DE MAJORATION - ETALAGES, EVENTAIRES, DISTRIBUTEUR, COMMERCES ANNEXES							
Coefficient de majoration de déport (s'applique si un des éléments commercial est en déport par rapport à la largeur de la façade commerciale de l'établissement)	% supp. appliqué à l'ensemble des tarifs terrasses	15%	0,0%	15%	0,0%	15%	0,0%
Coefficient de majoration de largeur (s'applique si l'ensemble des dispositifs occupe un espace au-delà de la moitié de la moyenne des largeurs utiles constatées aux deux extrémités du droit de la façade commerciale de l'établissement)	% supp. appliqué à l'ensemble des tarifs terrasses	15%	0,0%	15%	0,0%	15%	0,0%
Coefficient de majoration "activité saisonnière" (s'applique si l'établissement est ouvert moins de 9 mois)	% supp. appliqué à l'ensemble des tarifs terrasses	20%	0,0%	20%	0,0%	20%	0,0%
SECTION VI- AUTRES ELEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC							
Panneaux sur pieds, porte menus, chevalets et autres éléments publicitaires	unité/mois	42,00 €	2,4%	30,00 €	3,4%	21,50 €	4,9%
Jardinières, caisses décoratives, tonneaux, vases, etc.,... et tout autre éléments	unité/trimestre	105,00 €	4,0%	105,00 €	4,0%	105,00 €	4,0%
Bancs à huitres, coquillages et autres fruits de mers	unité/mois	70,00 €	2,4%	70,00 €	2,4%	70,00 €	2,4%
Revêtement de sol autre que plançons en bois	m²/mois	11,00 €	4,8%	11,00 €	4,8%	11,00 €	4,8%
Cendriers; poubelles	unité	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Dépôt de matériels ou tout bien à vocation non commerciale sur le domaine public (entreposage)	m²/mois	32,50 €	4,8%	32,50 €	4,8%	32,50 €	4,8%
Éléments situés sur place de stationnement (s'applique à tout matériel situé sur place de stationnement ou voie de circulation)	m²/mois	54,70 €	5,2%	54,70 €	5,2%	54,70 €	5,2%
Chariots, cady de supermarché	m²/mois	3,70 €	2,8%	2,70 €	3,8%	1,50 €	0,0%
Pompes de stations services	hectolitre par an						
	0 à 30 000	1,09 €	4,8%	1,09 €	4,8%	1,09 €	4,8%
	30 001 à 35 000	1,37 €	5,4%	1,37 €	5,4%	1,37 €	5,4%
	35 001 à 40 000	1,63 €	5,2%	1,63 €	5,2%	1,63 €	5,2%
	Au-delà de 40 000	1,89 €	5,0%	1,89 €	5,0%	1,89 €	5,0%

Désignation des ouvrages et objets	Mode de calcul	Tarif 2019 (à compter du 1er février)					
		Zone 1	evol / à 2018	Zone 2	evol / à 2018	Zone 3	evol / à 2018
SECTION VII - STATIONNEMENT COMMERCIAL DE VEHICULES							
Sur place de stationnement							
stationnement de véhicules d'établissements commerciaux (livraison)	m²/mois	18,50 €	2,8%	13,30 €	2,3%	9,20 €	2,2%
stationnement de véhicules de concessionnaire auto moto (vente ou location)	m²/mois	18,50 €	2,8%	13,30 €	2,3%	9,20 €	2,2%
Autres							
exposition de véhicules à la vente (quatre roues)	m²/mois	18,50 €	2,8%	13,30 €	2,3%	9,20 €	2,2%
exposition de véhicule à la vente (deux roues/trois roues)	m²/mois	18,50 €	2,8%	13,30 €	2,3%	9,20 €	2,2%
Transport de fonds							
sur chaussée stationnée	m²/mois	18,90 €	2,7%	13,40 €	2,3%	9,20 €	2,2%
sur chaussée circulante	mL/mois	12,30 €	1,7%	12,30 €	1,7%	6,20 €	1,6%
sur chaussée non stationnée/non circulante (trottoir)	m²/mois	4,60 €	2,2%	4,60 €	2,2%	3,10 €	3,3%
Bornes de stationnement de véhicules propres mis à la location	m²/mois	18,00 €	0,0%	13,00 €	0,0%	9,00 €	0,0%
SECTION VIII- COMMERCES NON SEDENTAIRES							
Ventes de fleurs (chrysanthème, sapins, expositions florales)							
de 0 à 50 m²	forfait/j	55,00 €	1,9%	55,00 €	1,9%	55,00 €	1,9%
au-delà de 50m²	m²/j	1,50 €	0,0%	1,50 €	0,0%	1,50 €	0,0%
Ventes de fleurs (1er Mai, Rameaux, Fête des mères, etc....)							
jusqu'à 4mètres linéaires de vente	forfait/j	16,50 €	2,5%	16,50 €	2,5%	16,50 €	2,5%
au-delà de 4mètres linéaires de vente	mL/j	5,00 €	0,0%	5,00 €	0,0%	5,00 €	0,0%
Commerce ambulant alimentaire (crêpes, barbe à papas, bonbons, châtaigne)							
jusqu'à 4mètres linéaires de vente	forfait/0,5j	8,20 €	1,2%	8,20 €	1,2%	8,20 €	1,2%
au-delà de 4mètres linéaires de vente	mL/0,5j	2,60 €	4,0%	2,60 €	4,0%	2,60 €	4,0%
Commerce ambulant non alimentaire (bouquiniste, peintre, artiste, toute activité artistique, rempailleur, etc.....)							
jusqu'à 4m²	forfait/0,5j	8,20 €	1,2%	8,20 €	1,2%	8,20 €	1,2%
au-delà de 4m²	mL/0,5j	2,60 €	4,0%	2,60 €	4,0%	2,60 €	4,0%
Activités commerciales ambulantes à l'occasion de festivités (carnaval, shopping de nuit, 15 août, fêtes religieuses, etc.....)							
jusqu'à 4mètres linéaires de vente	forfait/j	25,50 €	1,2%	25,50 €	1,2%	25,50 €	1,2%
au-delà de 4mètres linéaires de vente	mL/j	7,00 €	0,0%	7,00 €	0,0%	7,00 €	0,0%
Foires (Saint Pancrace,...)	mL/j	11,30 €	1,8%	11,30 €	1,8%	11,30 €	1,8%
Ventes au déballage sur le domaine public							
par camion ou véhicule remorque	véhicule/0,5jours	59,00 €	5,4%	59,00 €	5,4%	59,00 €	5,4%
sans véhicule	mL/j	4,10 €	2,5%	4,10 €	2,5%	4,10 €	2,5%
Manège et jeux pour enfants							
de 0 à 50 m²	forfait/0,5j	16,30 €	1,2%	16,30 €	1,2%	16,30 €	1,2%
au-delà de 50m²	mL/0,5j	1,00 €	0,0%	1,00 €	0,0%	1,00 €	0,0%
Grande Roue	m²/mois	21,30 €	2,4%	21,30 €	2,4%	21,30 €	2,4%
Camion/véhicule boutique (pizza, sandwich, bonbons, etc.....)							
novembre à mars	unité/mois	140,00 €	3,7%	140,00 €	3,7%	140,00 €	3,7%
avril à octobre	unité/mois	230,00 €	4,5%	230,00 €	4,5%	230,00 €	4,5%
majoration véhicule fixe (ne quittant pas l'emplacement à chaque fermeture quotidienne)	% supp. appliqué au tarif de l'élément	100%	0,0%	100%	0,0%	100%	0,0%
droit de premier emplacement	par emplacement	579,00 €	5,3%	579,00 €	5,3%	579,00 €	5,3%
Triporteur/baladeuse	forfait/j	82,00 €	5,1%	82,00 €	5,1%	82,00 €	5,1%
Buvette temporaire sur le domaine public							
sans alcool							
de 0 à 4 mL	forfait/j	55,00 €	1,9%	55,00 €	1,9%	55,00 €	1,9%
au-delà de 4m²	mL/j	15,50 €	3,3%	15,50 €	3,3%	15,50 €	3,3%
avec alcool							
de 0 à 4 mL	forfait/j	109,00 €	4,8%	109,00 €	4,8%	109,00 €	4,8%
au-delà de 4m²	mL/j	57,00 €	3,6%	57,00 €	3,6%	57,00 €	3,6%

Désignation des ouvrages et objets	Mode de calcul	Tarif 2019 (à compter du 1er février)					
		Zone 1	evol / à 2018	Zone 2	evol / à 2018	Zone 3	evol / à 2018
SECTION IX - KIOSQUES							
kiosque alimentaire (hors terrasse)							
jusqu'à 25m ²	forfait/mois	388,00 €	2,1%	388,00 €	2,1%	388,00 €	2,1%
au-delà de 25m ²	m ² /mois	17,90 €	2,3%	17,90 €	2,3%	17,90 €	2,3%
kiosque à journaux							
inférieur à 20m ²	forfait/mois	332,00 €	2,2%	332,00 €	2,2%	332,00 €	2,2%
au-delà de 20m ²	m ² /mois	15,90 €	2,6%	15,90 €	2,6%	15,90 €	2,6%
autres kiosques (billetterie, ...)							
inférieur à 8m ²	forfait/mois	165,00 €	1,9%	165,00 €	1,9%	165,00 €	1,9%
au-delà de 8m ²	m ² /mois	21,40 €	1,9%	21,40 €	1,9%	21,40 €	1,9%
SECTION X - CHAPITEAUX ET MANIFESTATIONS							
chapiteaux pour manifestation							
jusqu'à 1000 m ²	forfait/jour	440,00 €	2,3%	440,00 €	2,3%	440,00 €	2,3%
entre 1000m ² et 3000m ²	forfait/jour	675,00 €	2,3%	675,00 €	2,3%	675,00 €	2,3%
au-delà de 3000m ²	m ² /j	0,32 €	3,2%	0,32 €	3,2%	0,32 €	3,2%
forfait montage/démontage	par unité/jour	55,00 €	1,9%	55,00 €	1,9%	55,00 €	1,9%
petit cirque et animations							
jusqu'à 50 m ²	forfait/jour	56,30 €	2,4%	56,30 €	2,4%	56,30 €	2,4%
au-delà de 50m ²	m ² /j	2,10 €	5,0%	2,10 €	5,0%	2,10 €	5,0%
manifestation commerciale à caractère promotionnelle (événement d'ouverture de magasin, de lancement d'une offre commerciale, etc, etc,...)							
jusqu'à 50 m ²	forfait/jour	56,30 €	2,4%	56,30 €	2,4%	56,30 €	2,4%
au-delà de 50m ²	m ² /jour	2,10 €	5,0%	2,10 €	5,0%	2,10 €	5,0%
occupation à des fins commerciales ou promotionnelles du kiosque de la place du Diamant	forfait/jour	55,00 €	0,0%	55,00 €	0,0%	55,00 €	0,0%
SECTION XI - MATERIELS DE CHANTIER ET DE TRAVAUX							
sur voie circulante ou places de stationnement							
échafaudages	m ² /j	0,70 €	4,5%	0,70 €	4,5%	0,34 €	3,0%
clôture de chantier (palissades et autres dispositifs de délimitation de la zone chantier interdisant totalement l'accès à la zone)	m ² /j	0,70 €	4,5%	0,70 €	4,5%	0,34 €	3,0%
délimitation de zone de chantier par chaînes, plôts, et autres dispositifs de n' interdisant que partiellement l'accès à la zone	m ² /j	0,42 €	2,4%	0,42 €	2,4%	0,21 €	5,0%
benne à gravats, dépôt de matériel, baraque de chantier, WC chimique, ...	m ² /j	3,45 €	4,5%	3,45 €	4,5%	1,70 €	3,0%
stationnement véhicule pour chantier (jusqu'à 5m)	unité/jour	8,60 €	4,9%	8,60 €	4,9%	8,60 €	4,9%
stationnement véhicule au-delà de 5m	unité/jour	12,90 €	4,9%	12,90 €	4,9%	12,90 €	4,9%
stationnement temporaire (pose et dépose de matériel)	heures/jours	1,00 €	0,0%	1,00 €	0,0%	1,00 €	0,0%
sur trottoir, places ou autre voie non destinée à la circulation							
échafaudages	m ² /j	0,28 €	3,7%	0,28 €	3,7%	0,14 €	7,7%
clôture de chantier (palissades et autres dispositifs de délimitation de la zone chantier interdisant totalement l'accès à la zone)	m ² /j	0,28 €	3,7%	0,28 €	3,7%	0,10 €	0,0%
délimitation de zone de chantier par chaînes, plôts, et autres dispositifs de n' interdisant que partiellement l'accès à la zone	m ² /j	0,15 €	0,0%	0,15 €	0,0%	0,10 €	0,0%
benne à gravats, dépôt de matériel, baraque de chantier, WC chimique, ...	m ² /j	3,40 €	3,0%	3,40 €	3,0%	3,40 €	3,0%
stationnement véhicule pour chantier (jusqu'à 5m)	unité/jour	5,30 €	3,9%	5,30 €	3,9%	2,70 €	3,8%
stationnement véhicule au-delà de 5m	unité/jour	10,70 €	4,9%	10,70 €	4,9%	2,70 €	3,8%
stationnement temporaire (pose et dépose de matériel)	heures/jours	1,00 €	0,0%	1,00 €	0,0%	0,50 €	0,0%
SECTION XII - DIVERS							
Marquage au sol par peinture ou cloutage	mLinéaire	2,10 €	5,0%	2,10 €	5,0%	2,10 €	5,0%
Occupation domaine public canal de la Gravona	mL /an	106,00 €	2,9%	106,00 €	2,9%	106,00 €	2,9%
Locaux commerciaux sur le domaine public	m ² /mois	11,00 €	1,9%	8,80 €	2,3%	6,70 €	3,1%
Usage privatif du domaine public à des fins accessoires à l'exercice d'une activité commerciale (accès au commerce, etc....)	m ² /mois	2,00 €	0,0%	1,50 €	0,0%	1,00 €	0,0%